

ACCREDITATION

ILNAS

olas

NEWSLETTER

## AUDITOR'S SPECIAL N<sup>o</sup>. 2 (2020)

24 juin 2020

*Chers auditeurs et experts,*

*Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la deuxième édition 2020 de notre « Newsletter Auditor's special » avec nos nouvelles, des mises à jour et informations importantes.*

*Pour nous tenir informer que vous a bien pris connaissance du contenu de chaque Newsletter, nous vous prions de bien vouloir retourner à l'OLAS, par retour d'e-mail, la phrase suivante :*

**« Par la présente, j'accuse réception de la « Newsletter Auditeurs » 02-2020 et prise de connaissance de son contenu. »**

***Votre NOM***

*N'hésitez pas à nous faire parvenir vos commentaires ou suggestions pour que nous puissions encore nous améliorer.*

*Bonne lecture,*

*L'équipe OLAS*

---

---

## Annulation de la Journée de la Communauté de l'Accréditation 2020

Compte tenu des incertitudes et risques associés à l'organisation et à la participation à cet événement, **l'OLAS a le regret de vous informer qu'il annule sa Journée de la Communauté de l'Accréditation 2020, initialement prévue pour le 16 octobre 2020.**

## Formation continue OLAS 2020

L'OLAS a le plaisir de vous informer que la prochaine formation continue annuelle se fera via un nouvel outil en ligne. Vous recevrez très prochainement un lien direct qui vous permettra d'y accéder pour y participer.



Un premier aperçu de votre performance vous sera transmis à la fin du questionnaire. L'OLAS sera automatiquement avisé de votre participation ainsi que de votre performance à cette formation.

Date limite pour remplir le questionnaire : le **15 août 2020**.

N'oubliez pas que votre participation à cette formation continue est essentielle dans le cadre du maintien de votre qualification comme auditeur/expert OLAS.

L'ensemble des bonnes réponses, ainsi que les statistiques des résultats obtenus, seront envoyés aux participants courant du mois de septembre 2020.

N'hésitez pas à nous contacter, si vous avez des questions.

## Reprise des audits bureau et sur site en présentiel à partir de juillet 2020

Aux vues de l'assouplissement des recommandations sanitaires édictées par le Gouvernement luxembourgeois et à la réouverture complète des frontières avec les Etats membres voisins, l'OLAS a décidé d'organiser à nouveau des audits bureaux et sur site en présentiel à partir de juillet 2020.

Toutes les informations sur l'état et la gestion de la crise sanitaire au Luxembourg sont disponibles [sur le site du Gouvernement](#). Pour le moment, le port du masque est obligatoire dans les transports en commun lorsqu'une distance de 2 mètres entre les personnes ne peut pas être garantie. L'OLAS vous demande de bien vouloir vous conformer aux consignes officielles pendant ses audits.

## Modification importante du système qualité de l'OLAS

Procédure OLAS [P002 - Réalisation des audits et définitions](#) :

Dorénavant c'est l'OLAS (au lieu du responsable d'équipe) qui se chargera de l'envoi du rapport d'audit final à l'OEC, **au plus tard 40 jours ouvrés après la réalisation de l'audit.**

Le délai pour l'envoi du rapport par le responsable d'équipe à l'OLAS reste inchangé, à savoir **30 jours ouvrés après la réalisation de l'audit.**

## Portail qualité OLAS

Les informations relatives à l'accréditation, mises à votre disposition sur le portail qualité, ont

récemment été publiées. Les modifications apportées permettront, aux clients et aux auditeurs, d'accéder plus facilement aux des informations importantes qui les concernent directement.

L'OLAS vous invite donc à visiter nos nouvelles pages pour vous familiariser avec leur contenu.

N'hésitez pas à nous contacter, si vous avez des questions.

## Dates limites pour l'application de nouvelles normes / versions

### Prolongation de la période de transition pour la norme ISO/IEC 17025 : 2017

Du fait de l'impact mondial de la pandémie de COVID-19 et des mesures de santé/sécurité mises en œuvre par la plupart des pays et organismes d'accréditation, ISO et ILAC ont finalement révisé leur politique commune, publiée en 2017, concernant la révision de la norme ISO/IEC 17025 applicable à l'accréditation des laboratoires d'essais et d'étalonnages.

Un nouveau communiqué commun informe les laboratoires que « *la fin de la période de transition* (ndlr : à la norme ISO/IEC 17025 : 2017) *a été étendue de novembre 2020 au 1<sup>er</sup> juin 2021* ».

Les certificats d'accréditation couverts par la norme ISO/IEC 17025 : 2005 resteront donc valables jusqu'au **1<sup>er</sup> juin 2021**.

Cette prolongation permettra à aux organismes d'accréditation et aux laboratoires accrédités de mener à bien la transition à cette nouvelle version de la norme.

Le communiqué est disponible sur le site d'[ILAC](#).

Norme	Date limite/ fin de la période transitoire
ISO/IEC TS 17021-11:2018	le 13 novembre 2020
ISO/IEC 17025:2017	le 01 juin 2021
ISO 45001:2018	le 12 mars 2021